

de la sécurité? En tant que puissance moyenne en Amérique du Nord, jusqu'à quel point le Canada doit-il et peut-il contribuer à la solution des problèmes présents ou futurs? Comment concilier ces activités avec l'évolution de nos besoins intérieurs? Quelle importance accorder à ces questions, compte tenu des autres priorités du Gouvernement? Quels devraient être la nature, la «structure» et l'équipement de nos Forces armées?

Cinq questions

Les travaux de base de la Révision ont fait ressortir cinq questions précises qui devaient retenir l'attention des ministres: a) Le Canada doit-il continuer de maintenir des troupes en Europe en temps de paix et, dans l'affirmative, quel genre de troupes? b) Dans le domaine naval, de quel équipement le Canada doit-il disposer pour assurer sa sécurité territoriale ou collaborer à la défense collective? c) Quels sont les besoins du Canada en matière de défense aérienne? d) Si on exclut les forces stationnées en Europe, quelles autres forces le Canada doit-il maintenir pour les urgences au pays et à l'étranger? e) Dans quelle mesure le Canada doit-il contribuer aux activités de maintien de la paix des Nations Unies?

Les réponses à ces cinq questions détermineront ce que seront les Forces armées canadiennes, quels seront leur taille ainsi que l'équipement et les ressources nécessaires à leur efficacité. Elles constitueront, dans leur ensemble, un facteur déterminant de la future politique étrangère du Canada, ce qui est tout aussi important. Ne vont-elles pas influencer nos relations avec nos 14 amis et alliés de l'OTAN, jouer un rôle important dans nos relations avec les États-Unis et influencer sur notre statut au sein des Nations Unies?

Une fois l'analyse terminée, les problèmes pesés et les options étudiées, certains points fondamentaux sont apparus plus clairement. D'abord, on a reconnu qu'une armée bien entraînée et bien équipée jouit d'une position privilégiée pour servir les divers intérêts du Gouvernement. Il serait évidemment contraire à l'intérêt national, et économiquement peu rentable, de laisser les Forces armées canadiennes se détériorer à un point tel qu'elles ne pourraient plus soutenir efficacement les politiques du Gouvernement.

En second lieu, on s'est avisé que le personnel discipliné, spécialisé et bien équipé des Forces armées était en mesure d'assurer mieux que quiconque certaines fonctions à caractère purement national, comme la protection des intérêts canadiens en matière de pêche ou le renforcement de

la souveraineté canadienne dans l'Arctique, et que ces objectifs nationaux à eux seuls, justifiaient l'existence des Forces armées.

Troisièmement, il semblait évident qu'en dépit de la détente qui caractérise maintenant les relations Est-Ouest, la sécurité de l'Occident et les perspectives de nouveaux progrès à ce chapitre par la voie de négociations avec l'URSS continueraient de reposer, dans l'avenir prévisible, sur le maintien d'un certain équilibre des forces. Comme, selon toutes les indications, l'Union soviétique continuait d'ajouter à son arsenal, l'Occident n'avait d'autre choix que de donner la réplique. On ne pouvait fermer les yeux devant cette situation, pour déplorable qu'elle fût.

On s'est rendu compte aussi que plusieurs intérêts vitaux pour le Canada étaient inextricablement liés à ceux de l'Europe occidentale et des États-Unis. L'existence d'une Europe occidentale morcelée et soumise, en partie du moins, à l'influence soviétique constituerait un passif pour le Canada, qui risquerait notamment de s'inféoder aux États-Unis, dans la Forteresse Amérique. Il était donc vital pour lui que soient maintenus des dispositifs de sécurité conçus, entre autres, pour défendre la liberté et l'intégrité de l'Europe.

Enfin, on a reconnu que si le Canada voulait toujours souscrire à l'approche collective en matière de sécurité et en bénéficier, il lui fallait aussi se préparer à assumer une part du fardeau commun de défense considérée juste et raisonnable par toutes les parties. Le concept de la «protection gratuite», en dépit de son attrait superficiel, ne pouvait servir de base à une politique efficace en matière de défense et de relations étrangères et allait à l'encontre des efforts déployés par le Canada depuis l'après-guerre pour s'affirmer sur la scène internationale.

La logique inévitable de ces considérations et les conséquences qui en découlent paraissent d'autant plus sérieuses que les décisions difficiles prises par le Gouvernement en novembre 1975, avec leurs graves répercussions financières, n'ont suivi que de quelques semaines l'annonce du programme anti-inflationniste du Gouvernement qui posait comme principe la minimisation des nouvelles dépenses.

Points explicités

Dans sa déclaration du 27 novembre dernier, M. Richardson a exposé les conséquences pratiques des conclusions auxquelles est parvenu le Gouvernement au cours de la Révision de la structure de la Défense. Pour permettre aux Forces armées canadiennes d'accomplir les tâches